
Cahier des clauses techniques particulières n°2026-12 n°1

Réalisation du
Schéma Directeur
Immobilier et Energie
de l'ENS de Lyon

Direction du Patrimoine



Sommaire

1. Objet du CCTP.....	3
1.1 Présentation de l'opération	3
1.1.1 Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement de 2012	3
1.1.2 Principaux enjeux d'évolution du campus	4
1.2 Méthodologie demandée au titulaire pour la réalisation du SDIE	5
2. Présentation détaillée de la mission	6
2.1 Périmètre de réflexion.....	6
2.2 Objectifs du Schéma Directeur Immobilier et Énergie (SDIE).....	6
2.3 Phase 1 : État des lieux et diagnostic	7
2.3.1 Données disponibles et entretiens	7
2.3.2 Attendus pour l'élément de mission : DIAGNOSTIC	8
2.3.3 Livrables	9
2.3.4 Validation.....	9
2.4 Phase 2 : Orientations stratégiques et plan d'actions.....	9
2.4.1 Implication des usagers dans la stratégie	9
2.4.2 Attendus pour l'élément de mission : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PLAN D'ACTIONS	10
2.4.3 Livrables	11
2.4.4 Validation.....	11
3. Précisions sur le déroulement des missions et les livrables.....	11
3.1 Réunion de lancement de la mission	11
3.2 Ressources mises à disposition du titulaire.....	12
3.2.1 Corpus documentaire	12
3.2.2 Visite sur site	13
3.3 Délais d'exécution.....	13
3.4 Format des livrables	13
3.5 Annexes	13
Annexe 1 : Planning prévisionnel de la mission.....	13

1. Objet du CCTP

Le présent cahier des clauses techniques particulières n°1 (CCTP) décline les éléments de missions relatifs à la réalisation du Schéma Directeur Immobilier et Énergétique (SDIE) de l'ENS de Lyon.

Pour rappel, les spécifications techniques les éléments de missions Études de pré-programmation, de capacité, d'amélioration énergétique et enquête de confort, pouvant donner lieu à la conclusion de marché(s) subséquent(s), sont décrites dans le CCTP n°2.

1.1 Présentation de l'opération

1.1.1 Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement de 2012

Un Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) a été réalisé en 2012. 11 enjeux y étaient identifiés :

- Enjeu 1 : Mise en accessibilité et sécurité des deux sites Descartes et Monod ;
- Enjeu 2 : Amélioration des performances énergétiques et thermiques des bâtiments du site Monod et de la bibliothèque Diderot ;
- Enjeu 3 : Extension des laboratoires de recherche sur le site Monod ;
- Enjeu 4 : Réorganisation logistique du site Monod ;
- Enjeu 5 : Amélioration des conditions d'hébergement des étudiants ;
- Enjeu 6 : Amélioration des conditions de restauration sur Monod ;
- Enjeu 7 : Mise en valeur de l'école au sein du quartier par une meilleure insertion urbaine, architecturale et paysagère ;
- Enjeu 8 : Extension des surfaces d'enseignement ;
- Enjeu 9 : Extension de la bibliothèque sciences et gain en visibilité ;
- Enjeu 10 : Extension des capacités d'hébergement des ressources informatiques ;
- Enjeu 11 : Extension des surfaces de recherche en lettres et sciences humaines sur le site Descartes et autres améliorations.

L'ensemble de ces enjeux a fait l'objet d'un plan d'actions comprenant des opérations à lancer à court terme (3 actions), moyen terme (6 actions) et long terme (5 actions).

Cette feuille de route, ayant guidé le développement du campus depuis 2012 et arrivant à son terme, l'École Normale Supérieure de Lyon souhaite la mettre à jour au travers d'un nouveau Schéma Directeur, cette fois-ci concentré sur les volets immobiliers et énergétiques. Il permettra de prendre en compte les opérations et études réalisées, de réinterroger les priorités et objectifs de l'École, et ainsi de guider son action pour les 15 prochaines années.

1.1.2 Principaux enjeux d'évolution du campus

L'ENS de Lyon, issue de la fusion en 2010 entre l'École Normale Supérieure de Lyon (devenue site Monod) et l'École Normale Supérieure Lettres Sciences Humaines (LSH, devenu site Descartes), dispose d'un parc immobilier connu et très implanté sur le site.

L'École bénéficie d'une connaissance fine de son patrimoine via son Système d'Information Patrimoniale, ses campagnes régulières de diagnostics, et les opérations récentes réalisées.

Les deux enjeux prioritaires auxquels elle doit aujourd'hui répondre sont les suivants :

1. **Améliorer les performances énergétiques du site et les conditions thermiques** (isolation, ventilation etc.) des bâtiments, en lien avec le confort des usagers et la réglementation, étant entendu qu'une large partie du campus (Monod) a fait l'objet d'une rénovation globale récente. Les bâtiments étant aux normes, les réductions de consommations permettront notamment la réalisation d'économies financières. La trajectoire de réduction des consommations est déjà largement amorcée (-33% depuis 2015), et l'École doit désormais fiabiliser un plan d'actions permettant l'atteinte des objectifs du Décret Tertiaire.
2. **Assurer l'adéquation entre les usages et les espaces** en lien avec les méthodes d'enseignement, l'innovation pédagogique, et les pratiques de recherche, actuelles et futures (pour les deux dimensions). Cette réflexion devra également prendre en compte les éléments liés aux effectifs accueillis et attendus, mais aussi la réglementation de l'État en la matière (circulaire surfaces de la Direction de l'Immobilier de l'État). Enfin, le travail de Schéma Directeur sera l'occasion d'interroger l'organisation fonctionnelle de certains espaces, notamment ceux liés aux fonctions administratives.

De façon plus large, elle doit également :

- S'assurer du **bon état de santé des bâtiments** et cibler les besoins de modernisation ou de rénovation le cas échéant (sur le site Descartes notamment) ;
- Continuer **d'offrir un cadre sûr** pour ses usagers, en gérant les problématiques liées aux interfaces urbaines et aux particularismes liés à certaines activités de recherche (ZRR : Zones à Régime Restrictif) ;
- Offrir **une qualité de vie étudiante** et une qualité de vie **au travail** satisfaisante, en proposant des aménités suffisantes (qualité des espaces, accès à la restauration, à la pratique sportive, etc.) ;
- Accompagner le **changement de pratiques de déplacements** avec l'optimisation des stationnements libérés et la poursuite de l'amélioration de la marchabilité, de la pratique du vélo et du covoiturage sur les sites ;
- Assurer **l'intégration** du campus dans son **environnement urbain** en le rendant plus lisible (signalétique) et en continuant à valoriser ses espaces paysagers et extérieurs.

Le Schéma Directeur objet de la mission doit permettre à l'École de disposer d'un programme **d'intention de travaux à court, moyen et longs termes répondant à l'ensemble de ces enjeux.**

La programmation à court terme constituera notamment un appui pour l'École dans la rédaction de son **Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière**, document réglementaire imposé aux établissements publics de l'État (universités, hôpitaux, etc.) qui formalise la stratégie immobilière sur une période de 5 ans.

1.2 Méthodologie demandée au titulaire pour la réalisation du SDIE

Le titulaire assiste l'acheteur dans l'élaboration et la présentation de l'ensemble des documents, dossiers et analyses nécessaires aux prises de décisions et au respect des objectifs qu'il s'est fixé.

Pour l'exécution de sa mission, le titulaire est tenu de participer à toutes les **réunions de travail** dès lors que des questions le concernant seront abordées. Il est lui-même à l'initiative de certaines réunions chaque fois qu'il le jugera utile.

Chaque réunion devra faire l'objet d'un compte-rendu rédigé par le titulaire et adressé pour relecture et éventuelles corrections à la ComUE et l'acheteur.

Le titulaire assure la **gestion documentaire de ses productions** (codification, classification, transmission, etc.), ainsi que des documents ou productions en lien avec son étude.

Pour les **réunions spécifiques de présentation de « rendus »**, il est important que les participants puissent s'imprégner des résultats en amont de la réunion afin d'en faciliter le déroulement. Le titulaire transmettra donc une semaine avant ladite réunion une 1^{ère} version de sa présentation. La version présentée en réunion pourra proposer quelques différences mineures.

2. Présentation détaillée de la mission

2.1 Périmètre de réflexion

La présente mission portera sur l'ensemble du campus (2 sites). L'intégration urbaine de ce dernier, mais également les interfaces avec ses abords (monuments historiques comme la Halle Tony Garnier, projet logement au sud du RU Monod, etc.) seront à considérer dans le périmètre de la mission.

Plan de situation des deux sites



Plan de situation des deux sites

2.2 Objectifs du Schéma Directeur Immobilier et Énergie (SDIE)

Le Schéma Directeur Immobilier et Aménagement réalisé en 2012 servira de point de départ au titulaire pour la réalisation du Schéma Directeur Immobilier et Énergie, en prenant en compte l'état du site actuel et notamment les projets menés par l'ENS de Lyon depuis 2012.

Le Schéma Directeur Immobilier et Énergie doit être un document stratégique de référence, outil d'aide à la décision, qui fixe les orientations fondamentales de développement du patrimoine bâti (et non bâti), d'amélioration sur le plan énergétique.

Le Schéma Directeur Immobilier et Énergie est destiné à guider l'équipe de l'acheteur dans la rationalisation et l'adaptation de son patrimoine aux exigences de son projet pédagogique et scientifique, y compris en matière de confort de ses usagers, tout en lui permettant de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

En qualité d'outil de projection, il permet d'établir un état des besoins et des projets (et leur évaluation sommaire) avec une réflexion prospective.

En tant qu'outil de gestion opérationnelle, il fixe les objectifs et les étapes opérationnelles pour y parvenir avec leurs coûts associés. C'est un document cadre qui prend en compte l'ensemble des besoins, des contraintes et des enjeux de l'établissement.

2.3 Phase 1 : État des lieux et diagnostic

2.3.1 Données disponibles et entretiens

Pour établir son diagnostic, le titulaire s'appuiera sur l'ensemble des éléments dont l'établissement dispose déjà : des diagnostics déjà réalisés par l'établissement, les éléments issus des contrôles réglementaires et techniques qu'il effectue, et les données dont il dispose pour piloter son patrimoine (ex : relevés GTC). Le cas échéant, le titulaire fera part des éventuels manques en la matière.

La liste des documents mis à la disposition du titulaire est placée article 3.2.1. du présent document.

L'ENS de Lyon dispose d'un SIP (Système d'Information Patrimoniale) recensant l'ensemble de l'immobilier ainsi que ses affectations.

La mission du titulaire revêt un caractère d'ensemblier des contraintes programmatiques, environnementales et techniques du site. Celui-ci devra consolider les diagnostics thématiques existants ou à venir et tirer parti de toutes les expertises qui viendront nourrir le projet.

Le diagnostic nécessite une ou plusieurs visites sur site, dont les modalités sont précisées au paragraphe 3.2. du présent document. En préalable à ces visites, une consultation de la documentation existante est impérative.

Afin de nourrir sa compréhension des enjeux, le titulaire réalisera des **entretiens** avec des représentantes et représentants de l'ENS de Lyon, voire d'autres partenaires (collectivités, Crous, etc.).

Il prévoira dans son offre la réalisation de 10 entretiens individuels d'1h, de 3 entretiens collectifs de 2h avec l'ENS, et 4 entretiens d'1h avec des structures partenaires.

La liste précise des personnes à auditionner ainsi que le calendrier des rendez-vous fixés par la MOA seront transmis à notification du titulaire.

2.3.2 Attendus pour l'élément de mission : DIAGNOSTIC

Le titulaire a la charge, sur la base de l'état des lieux entamé par l'ENS et la ComUE depuis début 2026, de compléter le diagnostic du campus sur les thématiques suivantes :

- **L'immobilier :**
 - **Par sa dimension technique et réglementaire :** le titulaire prend connaissance des rapports et diagnostics existants (étant entendu qu'une grande partie du campus – site Monod – a récemment été rénovée et fait l'objet d'un contrat de Conception Réalisation Entretien Maintenance). Sur la base de l'ensemble de ces éléments, il formule une synthèse de l'état de santé du patrimoine bâti, et identifie le cas échéant les bâtiments à prioriser pour travaux (rénovation, modernisation, décret tertiaire, vétusté, accessibilité).
 - **Par son adaptation aux usages :** sur la base des données d'occupation transmises par l'ENS de Lyon, des chiffres relatifs au nombre de résidents et des ratios de surfaces (au sens de la DIE) calculés par la maîtrise d'ouvrage, ainsi que les entretiens réalisés, le titulaire formule une analyse de l'occupation des locaux et de leur fonctionnalité en pointant les éventuelles lacunes importantes (activités éclatées sur le site, locaux peu adaptés aux besoins actuels en matière de recherche et d'enseignement, vie étudiante peu facilitée, faible lisibilité de l'organisation, bâtiments vétustes ,etc.), du respect des ratios de surface de la Direction de l'Immobilier de l'État, et de l'adéquation des espaces avec les standards actuels et futurs notamment pour ce qui concerne les espaces pédagogiques et de recherche. Le cas échéant, le titulaire formule des propositions de regroupements spatiaux cohérents et fonctionnels des activités.
 - **Par ses conditions thermiques et sa consommation énergétique :** le titulaire établit une synthèse et formule ses observations sur la base des éléments subjectifs (enquête de confort des occupants) et techniques (relevés) transmis par l'acheteur. Il livre ainsi une analyse des conditions thermiques offertes par les bâtiments, les besoins d'intervention en la matière permettant d'améliorer cette condition, de s'inscrire dans les objectifs du décret tertiaire, tout en réalisant des économies financières. Il étudie également l'opportunité d'un raccordement du campus au réseau de froid urbain.
- **Les aménités** qu'il permet d'offrir à la communauté universitaire, au service de la qualité de vie étudiante et de la qualité de vie au travail : Sur la base d'un repérage et des entretiens, le titulaire établit une cartographie et une analyse des différentes aménités proposées par le campus, qu'elles aient un caractère public ou semi-public : lieux formels et informels, services (existence et facilité d'accès) aux étudiants, chercheurs et personnels, etc.
- **L'intégration urbaine et le paysage :** la connexion des sites dans leur environnement, leur lisibilité et le traitement de leurs lisières, la qualité paysagère, les espaces à préserver ou à valoriser.
- **La signalétique** (directionnelle).

- **Les déplacements (mobilités urbaines)** : évolution de la place de la voiture sur le campus, des modes doux, les accès au site pour les différents flux et de la question des stationnements (tous modes).

2.3.3 Livrables

Le titulaire remet son rapport de diagnostic sous la forme d'un document rédigé expliquant la méthodologie et décrivant le campus.

Ce document doit être accompagné de représentations graphiques (cartographie, plans, images) ainsi que des tableaux de données (surfaces notamment) sous deux formats :

- Dans le corps de texte, sous forme de tableau de synthèse, en illustration des informations rédigées ;
- En annexe, sous leur forme détaillée.

Ces éléments doivent permettre d'identifier et de définir sur chacune des thématiques :

- Les points forts à pérenniser ou renforcer, et les points faibles à corriger.
- L'ensemble des interventions nécessaires, ou des marges de manœuvres identifiées (diagnostics fonctionnels, occupationnels).

2.3.4 Validation

Ces livrables feront l'objet de 2 réunions de restitution :

- Une avec le comité technique en charge du suivi de la mission ;
- Une avec la gouvernance de l'ENS.

2.4 Phase 2 : Orientations stratégiques et plan d'actions

Cette phase pourra démarrer sans attendre la finalisation du diagnostic (cf planning prévisionnel joint en annexe). Ainsi, le titulaire proposera la meilleure période pour amorcer la phase stratégique, indépendamment de la validation de la phase diagnostic. Le démarrage sera formalisé par un ordre de service.

2.4.1 Implication des usagers dans la stratégie

Afin d'impliquer et accompagner les usagers du site (étudiants, personnels, chercheurs, etc.) dans les transformations du campus, le processus d'échange amorcé par les entretiens réalisés en phase diagnostic doit se poursuivre au travers de la mobilisation de groupes thématiques.

Les groupes thématiques ont pour rôle de discuter des observations du diagnostic, et de contribuer à la recherche de solution en apportant leur expertise et leur contribution à la pré-priorisation des actions à mener sur les thèmes abordés.

Ils seront composés de :

- Représentantes et représentants des services ;

Et, le cas échéant, peuvent également y être mobilisés des :

- Représentantes et représentants des usagers (Formation Spécialisée, Représentantes étudiantes et représentants étudiants, etc.) ;
- Représentantes et représentants des partenaires institutionnels (collectivités, etc.) ;

- Crous, autres établissements d'ESR.

Les thèmes pressentis sont les suivants :

- Anticipation des fluctuations d'effectifs dans la recherche et adéquation des espaces en lien avec les ratios du décret tertiaire ;
- Adéquation des espaces pédagogiques aux standards pédagogiques d'aujourd'hui et de demain ;
- Aménités en lien avec la qualité de vie étudiante et qualité de vie au travail ;
- Condition thermique des bâtiments.

Le temps passé (réunions internes ou sur site) et les coûts des supports et actions en lien direct avec les utilisateurs (services, usagers, autres) sont réputés inclus dans l'offre du Schéma Directeur Immobilier et Énergie.

2.4.2 Attendus pour l'élément de mission : ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET PLAN D'ACTIONS

À partir des constats (besoins, contraintes, forces et faiblesses) établis dans la phase diagnostic, le titulaire propose des objectifs et ambitions stratégiques pour le développement du Campus.

Il doit proposer des actions à mener sur chacune des thématiques explorées dans le diagnostic. Ces actions doivent être proposées de manière hiérarchisée et faire apparaître l'impact de chacune sur la poursuite des objectifs.

Le titulaire formule des propositions de programmation stratégique visant à :

- Améliorer la performance énergétique et le confort thermique offerts par les bâtiments, assurer l'atteinte des objectifs du Décret Tertiaire ;
- Définir une stratégie d'action à différentes échelles de temps au regard des objectifs de développement de l'ENS de Lyon, des évolutions pédagogiques et de pratiques de recherche, de la mixité des usages et des contraintes du site. Elle s'appuie sur le diagnostic établi en phase 1, sur les données transmises par l'acheteur, ainsi que sur les réglementations en vigueur ou à venir (décret tertiaire, circulaire surfaces, etc.) ;
- Permettre d'assurer une continuité d'exploitation tout en poursuivant la rénovation et l'évolution du patrimoine universitaire (enveloppes extérieures et surfaces intérieures) avec des ressources financières optimisées ;
- Être prospectif quant aux besoins immobiliers à venir au regard des évolutions pédagogiques et de recherches, et des dynamiques inter-établissements, et ainsi pouvoir disposer de projets cadrés en vue du prochain CPER ou d'Appels à Projet. Le titulaire doit être force de propositions en la matière ;
- Offrir un campus sûr et agréable à l'ensemble de ses utilisateurs.

Au-delà de sa dimension immobilière, cette stratégie doit tenir compte de l'intégration des deux sites du campus dans leur environnement urbain.

Cette programmation aboutira à une traduction dans le temps et dans l'espace du déploiement des ambitions sur plan immobilier et énergétique.



2.4.3 Livrables

Le Schéma Directeur Immobilier et Énergie comportera notamment :

- Un **document de synthèse**, comprenant les principales orientations immobilières et énergétiques, assorties d'un plan d'actions à court (5 ans), moyen (10 ans) et long termes (15 ans), ainsi que leurs justifications (priorisations) et impacts ;
- **L'ensemble des réflexions** :
 - Une proposition de reconfiguration d'espaces et des propositions de regroupements d'activités le cas échéant, avec des tableaux de surfaces en correspondance ;
 - Une proposition de planning général de phasage opérationnel et financier qui permette la réalisation des opérations tout en maintenant la continuité des activités des sites ;
 - Un chiffrage prévisionnel des actions proposées ;
 - Un plan général accompagné d'un document graphique spécialement conçu pour être compréhensible par le grand public et une note de présentation ;
 - Des plans thématiques, en lien avec les actions proposées.

L'ensemble des documents remis sont destinés à être réexploités, notamment pour la mise à jour du SPSI de l'ENS de Lyon dont la rédaction doit s'effectuer de manière concomitante avec le SDIE.

Ils serviront de support et de cadre à la programmation architecturale et technique des différentes opérations de construction et réhabilitation, et sont remis à ce titre aux futures prestataires en charge de ces missions.

Dans les rapports détaillés et les synthèses, les données issues des documents existants devront être sourcées, et le document d'origine facilement identifiable.

2.4.4 Validation

Les ambitions stratégiques et objectifs font l'objet d'un travail itératif avec la maîtrise d'ouvrage et d'une pré-validation (cf. délais mentionnés à l'article 3.3. du présent CCTP).

Ces documents font l'objet d'une validation par les instances de pilotage du Schéma (a minima 1 COTECH et 1 COPIL).

3. Précisions sur le déroulement des missions et les livrables

3.1 Réunion de lancement de la mission

Au plus tard dans la semaine qui suit la notification du marché, une réunion de lancement est organisée à l'initiative de la ComUE Université de Lyon et de l'ENS de Lyon.

Cette réunion a pour but notamment d'affiner les éléments de mission et l'organisation à mettre en place entre le titulaire et l'ENS de Lyon. Cette dernière remet à cette occasion au titulaire la liste des personnes ressources et interlocuteurs du projet. Cette réunion permet de plus de transmettre de multiples informations et documents détaillés dans le paragraphe suivant.

3.2 Ressources mises à disposition du titulaire

3.2.1 Corpus documentaire

Dans le cadre de la consultation, il est porté à la connaissance du titulaire les documents suivants :

- Projet d'établissement 2025-2028 ;
- SPSI 2010-2015 ;
- SPSI 2016-2020 ;
- Le Schéma De Développement Universitaire Ambition 2030 ;
- Schéma Directeur Développement Durable et Responsabilité Sociétale 2025-2028
- Relevé de températures intérieures bâtiment cas 1
- Relevé de températures intérieures bâtiment cas 2
- Relevé de températures intérieures bâtiment cas 3

À la suite de l'attribution du présent contrat, les documents suivants sont transmis au titulaire :

- Le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement 2012 ;
- Les enquêtes relatives aux déplacements de la communauté universitaire de l'ENS de Lyon :
 - Enquête Mobicampus 2017 ;
 - Enquête déplacements ENS 2024.
 - Enquête déplacements ENS de 2023
- Etude sur l'accès à la pratique et aux équipements sportifs – 2021 ;
- Données relatives aux consommations des bâtiments ;
- Un Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) et son bilan ;
- Les plans des bâtiments et des extérieurs en DWG ;
- Le projet résidence + gymnase Debourg ;
- Le projet résidence Bonnamour (PRO) ;
- L'étude de sureté-sécurité ;
- Le diagnostic préalable à la mise en place du contrat de partenariat (Monod) ;
- Le programme d'exploitation, maintenance et GER – 2016 Contrat de partenariat ;
- Le bilan des opérations réalisées dans le cadre du contrat de partenariat ;
- Les descriptions des projets immobilier en cours ;
- Les données relatives à l'occupation des salles.

Ces documents seront transmis au titulaire dès sa désignation. Ils sont disponibles au format électronique et devront être pris en compte dans la proposition méthodologique.

De manière générale, l'acheteur s'engage à fournir toute information utile en sa possession (plans, DOE, rapports de vérifications annuelles, etc.). L'ENS de Lyon dispose d'importantes ressources documentaires qui seront mises à disposition du titulaire pour la réalisation de sa mission.

Ainsi le Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement existant en date de 2012 sert de point de départ à la réflexion du titulaire.

Il est recommandé au titulaire de réaliser l'analyse documentaire au plus tôt et, dans la mesure du possible, avant la visite sur site de l'actif étudié.

Le titulaire transmet au plus tôt une liste des données dont il a besoin pour mener à bien sa mission.

3.2.2 Visite sur site

Le déroulement d'une visite devra être précisé par le titulaire ainsi que ses prérequis. Les conditions de la visite sont à faire valider par le réfèrent de l'ENS de Lyon.

Le titulaire ne peut se prévaloir d'une impossibilité d'accès à un site pour justifier d'un décalage de planning de la mission et notamment de la transmission des livrables, a fortiori quand il n'a pas fait remonter au plus tôt à l'interlocuteur principal les problèmes rencontrés.

3.3 Délais d'exécution

Tous les délais s'entendent **hors allers-retours et validation** avec l'acheteur.

Un planning prévisionnel est joint en annexe au présent CCTP.

Désignation de la phase	Délai d'exécution	Point de départ du délai
Phase 1 : État des lieux et diagnostic	2 mois	Date de la notification du contrat
Phase 2 : Orientations stratégiques et plan d'actions	5 mois	Date de l'OS

Le titulaire pourra se voir sollicité pour 2 ou 3 échanges avec les services de l'État au cours du premier trimestre 2027.

3.4 Format des livrables

Les documents à remettre par le titulaire au cours de l'exécution sont remis par voie dématérialisée à l'ENS de Lyon et à la ComUE.

Tous les livrables – y compris pièces graphiques, supports de présentation, tableaux de surfaces et de coûts – sont transmis :

- Sous **format informatique** modifiable et au format PDF.
Le titulaire veillera à la bonne taille des fichiers informatiques, pour qu'ils soient facilement utilisables par l'acheteur.
Les livrables doivent être intégrables dans la base de données (format type DWG) du SIP (Système d'Information Patrimonial) de l'ENS de Lyon.
- Et une fois les livrables validés, **au format papier**.

3.5 Annexes

Annexe 1 : Planning prévisionnel de la mission